

L'Écho de la Vonne



Le mot du maire

Le 22 janvier dernier, deux thèmes ont pris une place prépondérante au cours de la cérémonie des vœux.

Le premier concernait la réforme territoriale, déjà abordée dans le bulletin précédent. Une présentation du projet a été proposée aux personnes présentes. Une version un peu plus détaillée est à lire ci-après.

Le deuxième thème concernait l'équipe municipale puisqu'il a fallu observer au cours de l'année 2015 que la composition des 2 groupes en place depuis les élections a été sérieusement modifiée : des 8 qui ont pu constituer la « majorité du maire », il ne reste plus que 6. Et le groupe qui s'était positionné d'emblée minoritaire (7 sur 15) se retrouve à 9, donc largement majoritaire. Ce sont donc eux qui vont dorénavant décider des orientations de la politique municipale, et notamment, puisque c'est la période du vote du budget, en matière de finances.

Je suis toujours chargé d'exécuter les décisions et, surtout, d'en assumer la pleine responsabilité, mais vous conviendrez que la situation est pour le moins inconfortable. *Dans l'intérêt de Jazeneuil, il faudra faire avec. Ou...*

C. Litt

SDCI

SDCI, CDCI, EPCI, Loi NOTRe, autant de sigles qui envahissent depuis plusieurs mois notre quotidien. Pour vous aider – autant que possible – à les démêler, à appréhender les enjeux régionaux et les répercussions locales, nous vous proposons de faire un point selon les informations connues à ce jour.

► **Qu'est-ce que le SDCI ?** L'intercommunalité connaît un essor depuis 20 ans. Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

sert de cadre de référence à l'évolution de cette intercommunalité. Il est établi par le Préfet.

► **Et la CDCI ?** La Commission Départementale de Coopération Intercommunale participe à l'élaboration du SDCI établi, tient à jour un état de la coopération intercommunale dans le département et détient un pouvoir de proposition sur tout projet visant à renforcer la coopération intercommunale. Dans la Vienne, elle est composée de 42 membres qui siègent au titre de différentes collectivités. Notre territoire est représenté par M. René Gibault en tant que président de communauté de communes, par Mme Véronique Rochais-Cheminée, maire de Rouillé, et par M. Jean-Michel Choisy, maire de Curzay-sur-Vonne.

► **Pourquoi un nouveau SDCI a-t-il été présenté ?** Le 12 octobre 2015, la Préfète de la Vienne a présenté son projet à la CDCI suite à l'adoption, le 7 août 2015, de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui fixe les nouvelles règles de répartition des compétences dans les territoires et en particulier dans les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) tels que la Communauté de communes du Pays Mélusin. Cette loi poursuit la décentralisation entamée en 1982 en renforçant les échelons régionaux et intercommunaux. Nous sommes ainsi passés, depuis le 1er janvier dernier, de 22 à 13 grandes régions.

Notre nouvelle grande région, Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, est de la taille d'un pays comme l'Autriche. Poitiers a ainsi perdu son statut de capitale régionale au profit de la métropole Bordeaux (725 000 h.), et n'est que 5^{ème} dans le classement des villes avec 138 759 habitants.

Le projet proposé par la Préfète affiche clairement sa volonté de renforcer la communauté d'agglomération de Grand Poitiers qui passerait ainsi à 192 991 habitants (48 communes), et deviendrait la 3^e agglomération de la nouvelle

région au sein de laquelle elle prendrait alors davantage de poids.

EPCI	Population	Communes
CA de Grand Poitiers	138 759	13
CC du Val Vert du Clain	17 196	6
CC de Vienne et Moulière	12 385	10
CC du Pays Méluvin	11 246	9
CC du Pays Chauvinois	13 405	10
Total :	192 991	48

► **Quelles raisons ont été mises en avant pour justifier la proposition d'extension du périmètre de Grand Poitiers ?** Principalement : 1/ permettre à la Vienne de disposer d'une capitale départementale appartenant à un EPCI capable de remplir des fonctions métropolitaines qui lui permettront de dynamiser l'ensemble du département, et de conserver son positionnement, ses équipements et sa visibilité au sein de la grande région ; 2/ mettre en adéquation la carte de cet établissement public avec le bassin de vie de Poitiers, notamment en tenant compte des flux domicile-travail et l'influence grandissante du pôle urbain de Poitiers ; 3/ faire bénéficier l'ensemble des habitants du nouveau périmètre de dotations de l'État supérieures.

► **Y aurait-il au moins un avantage pour notre commune ?** L'État a décidé cette nouvelle organisation territoriale et porte la contrainte par le biais des dotations financières. Ces dernières sont calculées selon le nombre d'habitants. La nouvelle structure devrait donc bénéficier de dotations plus avantageuses. En outre, notre commune, comme d'autres, percevrait une dotation de solidarité communautaire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Si le projet est confirmé, les Jazeneuillais pourront aussi accéder aux équipements et aux services proposés par Grand Poitiers.

► **Quel calendrier ?** Chaque commune avait jusqu'au 15 décembre 2015 pour émettre un avis sur ce projet. Le conseil municipal de Jazeneuil, réuni le 11 décembre, a émis un avis défavorable par 10 voix contre 5.

La CDCI peut amender le projet de schéma à la majorité des 2/3 de ses 42 membres. Les avis lui ayant été transmis, elle a été consultée le 8 février 2016. Le projet de fusion avec Grand Poitiers a été voté par 36 voix pour. La nouvelle communauté ne comptera que 42 communes : 6 du Pays Chauvinois ont en effet pu rejoindre l'EPCI du Lussacois et du Montmorillonnais.

L'arrêté préfectoral approuvant le SDCI sera pris

avant le 31 mars, et ceux relatifs aux projets de périmètre avant le 15 juin 2016.

Dès la publication de ces derniers (avant le 15 juin), et dans un délai de 75 jours, les collectivités (EPCI et communes) sont à nouveau consultées pour recueillir leur accord.

Les arrêtés de création, fusion, dissolution et modification de périmètre seront pris avant le 31 décembre 2016 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2017.

► **La Com' com du Pays Méluvin aurait-elle pu rester seule ?** La loi a d'abord fixé à 20 000 puis à 15 000 habitants le seuil minimal d'un EPCI. À 11 500 h., nous sommes en-deçà de ce seuil, mais grâce à une démographie inférieure à la moyenne nationale, cela aurait été possible. Toutefois, le projet de SDCI de la Préfète ne prévoit pas qu'une intercommunalité de cette taille reste isolée, et, dans le futur, la contrainte liée à la baisse des dotations d'État serait devenue insoutenable.

► **Pourquoi n'avoir pas rejoint une intercommunalité voisine ?** Des rencontres ont eu lieu avec les Vallées du Clain (Vivonne et la Ville-dieu-du-Clain) et le Vouglaisien, sans oublier Grand Poitiers. Pour la première, le refus a été clair : ils venaient de fusionner (2014), elles avaient donc fort à faire. La seconde était davantage orientée vers le nord, Neuville-du-Poitou et Mirebeau que vers le sud (Lusignan). C'est finalement Grand Poitiers qui nous a réservés le meilleur accueil sans pour autant parler d'enthousiasme, loin de là. Mais c'est quand même la Préfète qui a décidé en dernier ressort.

► **Et nos impôts alors ?** Tout d'abord, un bref rappel (bulletin municipal de janvier 2015) : nos impôts locaux sont calculés à partir d'une base d'imposition (valeur locative de notre habitation) revalorisée tous les ans par l'État, d'une part communale (la seule sur laquelle nous pouvons agir) et d'une part intercommunale. Pour cette dernière, dès lors que l'intercommunalité change, il y aura forcément un impact, mais uniquement sur la part intercommunale. D'après les premiers calculs, cet impact serait négligeable.

Vous trouverez à la fin de cet article un tableau avec les données 2015 pour un ménage avec une personne à charge et dont la valeur locative du logement est égale à 2 434 euros, ce qui correspond à la moyenne à Jazeneuil.

► **Qu'est-ce qui reste à faire ?** Au 31 décembre 2016, après dissolution de la Communauté de communes du Pays Méluvin, nous devrions rejoindre un EPCI bien plus grand, dans une très

grande région. Cela se prépare autant que possible : prendre ses marques dans ce vaste ensemble (comment la commune sera-t-elle représentée par exemple ?), faire valoir les atouts de notre territoire, préserver notre identité (nous serons heureusement plusieurs communes ru-

rales qui ne voudront sans doute pas tomber sous la tutelle de Poitiers), etc.

Si cette décision s'impose à nous, n'y allons pas à reculons, avec la crainte, mais soyons acteurs de sa construction, transformons-la en une nouvelle chance pour nos communes.

Taux de référence						
	Situation en 2015			Situation si fusion avec Grand Poitiers		
	Taux communal	Taux intercom.	Taux consolidé	Taux communal	Taux intercom.	Taux consolidé
Taxe d'habitation	14,25%	10,09%	24,34%	14,25%	10,32%	24,57%
Taxe foncier bâti	16,58%	0,65%	17,23%	16,58%	1,37%	17,95%

Exemple pour un ménage avec 1 personne à charge et dont la valeur locative du logement s'élève à 2 434 €.						
	Situation en 2015			Situation si fusion avec Grand Poitiers		
	Part communale	Part intercom.	Total	Part communale	Part intercom.	Total
Taxe d'habitation	312 €	209 €	521 €	312 €	193 €	505 €
Taxe foncier bâti	202 €	8 €	210 €	202 €	17 €	218 €

Un dernier mot

Lors de la cérémonie des vœux, j'ai également fait part à l'assemblée de l'erreur que j'ai involontairement commise dans le cadre de la consultation des communes sur le projet de SDCI. En raison d'une mauvaise interprétation du texte de loi, mais aussi d'un (dys)fonctionnement interne de notre conseil municipal concernant la rédaction des procès-verbaux, la délibération qui a abouti à émettre un avis défavorable au projet n'avait pas été envoyée dans les délais à la Préfecture. Conséquence : l'avis de la commune a été considéré comme favorable.

Bien que sans effet sur le projet de SDCI, une telle méprise n'aurait évidemment pas dû se produire, mais personne n'est infallible. Aussi ai-je annoncé le 11 janvier au conseil municipal que ma démission pouvait être envisagée, et invité chaque conseiller à réfléchir à son éventuelle candidature pour ma succession. La Préfète a rapidement été informée par courrier, et un entretien téléphonique m'a été accordé le 25 janvier par le Secrétaire général de la Préfecture. Ce dernier m'a expliqué que la CDCI ne décortiquait pas les votes commune par commune, qu'il ne s'agissait que d'un avis simple, et m'a recommandé de revoir notre fonctionnement interne pour ne pas retarder outre mesure l'adoption et l'envoi des délibérations, ce qui avait été fait dès la réunion du 11 janvier.

Le mot de conclusion revient au Secrétaire général : « Vous ferez mieux la prochaine fois ».

C. Litt

L'Envol

Association Intermédiaire

Depuis 23 ans, votre partenaire pour l'emploi de proximité propose des solutions...

► aux demandeurs d'emploi

Travail temporaire auprès des particuliers, des professionnels, et accompagnement dans la recherche d'emploi durable.

► aux particuliers

Services à la personne* : entretien de la maison, garde d'enfants de plus de 3 ans, jardinage, espaces verts, petit-bricolage de moins de 2 heures. Autres services : peinture, tapisserie, petite maçonnerie, déménagement...

* Possibilité de réduction et crédit d'impôts de 50% pour les activités de services à la personne.

► aux professionnels (collectivités, entreprises, associations, agriculteurs, artisans, commerçants)

Entretien des locaux et des espaces verts, manutention, manœuvre, aide administrative, service de cantine et de garderie, tenue de déchetterie, collecte d'ordures ménagères...

Vous êtes à la recherche d'un emploi ? N'hésitez plus, prenez rendez-vous !

Besoin d'un coup de main pour votre foyer, votre jardin ... ? Besoin de personnel temporaire ?

Un numéro unique : 05 49 88 91 29, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

www.lenvol86.fr - ai@lenvol86.fr

Jazeneuil, un village plein d'énergie

Le conseil municipal de Jazeneuil a fait le choix de favoriser le développement des énergies renouvelables en acceptant que plusieurs sociétés prospectent sur son territoire. La demande de l'une d'elles de créer un comité de pilotage communal est aujourd'hui l'occasion de faire le point sur ce dossier et sur les différents projets à l'étude.

► Pourquoi de tels projets à Jazeneuil ?

Chacun a désormais compris, avec la loi de transition énergétique qui a souvent été sur le devant de la scène médiatique depuis un an, et récemment la COP 21, que nous entrons dans une nouvelle ère de recherche de sobriété et d'efficacité, de production proche de la consommation, etc., sur fond d'indépendance énergétique et de limitation des gaz à effet de serre.



Les grands objectifs globaux ne peuvent être atteints que si tout le monde y contribue, chacun à son échelle. Le Pays des Six Vallées va aussi lancer des actions auprès du grand public dont nous reparlerons dans un autre article.

Il paraît donc tout naturel, aux élus d'un conseil municipal, de soutenir les initiatives qui peuvent

localement favoriser cette transition. De plus, la production d'énergie serait une ressource financière supplémentaire pour la commune, ce qui n'est pas vain dans le contexte actuel de baisse des dotations des collectivités.

► Les projets en cours

Société	Date contact	Sites (projet 1)	Sites (projet 2)
Valorem	2003*	La Carrée, Plaine de Chasseport	Lavausseau + Benassay
Eole Res	2012	Plaine du Châtaignier + Rouillé	La Nougeraie
Idex	2014	Les Glots, Le Tremble, La Charbonnière + Lavausseau + Curzay	La Carrée, Plaine de Chasseport
VolksWind	2015	Le Tremble	La Nougeraie, les Bouches + Lusignan

* un permis de construire a été refusé en 2006, et sera réactualisé compte tenu de l'évolution des règles juridiques.

Le conseil municipal a été sollicité par des sociétés ayant des projets de parc photovoltaïque ou éolien depuis assez longtemps.

Il faut savoir que de tels projets peuvent prendre, compte tenu des différentes contraintes techniques et administratives à respecter, 5 à 10 ans avant de voir le jour et produire effectivement.

La commune a préféré jusqu'à présent ne pas se nuire à elle-même en acceptant toutes les sollicitations, l'avenir confirmera la pertinence de ce choix.

Quoi qu'il en soit, il s'agira désormais pour nous,

plutôt que d'accepter de nouvelles propositions, de suivre et de confirmer les projets qui pourraient aboutir sur un nombre de sites finalement assez limité.

Aujourd'hui le conseil municipal souhaite, en créant le comité de pilotage communal, être à l'écoute de ses concitoyens et notamment des propriétaires de terrains concernés, afin de s'assurer que le dialogue avec les sociétés se passe dans de bonnes conditions.

Contacts : Estelle Roy, Bruno Bellini, Gwenaëlle Le Rest.

Un éclairage moins énergivore

La commune de Jazeneuil, suite à la sollicitation du Pays des Six Vallées en partenariat avec le Syndicat Énergies Viennes, a décidé de réaliser des travaux d'économies d'énergie sur son éclairage public.

Ces travaux qui seront bientôt réalisés par Sorégies vont permettre d'éliminer des lampes énergivores (notamment des lampadaires de type boule, qui éclairent également vers le ciel). Parallèlement, la réduction du temps d'éclairage, et l'extinction nocturne de l'éclairage public permettent à la fois de diminuer la pollution lumineuse et de réaliser des économies.

La démarche, soucieuse de préserver l'environnement et d'adopter une bonne gestion de l'énergie, répond aux critères du dispositif de soutien ADEME-Région Poitou-Charentes sur l'éclairage public. Elle pourra être financée à hauteur de 40 % par ces deux organismes, et de 20 % par le Syndicat Énergies Vienne pour un reste à charge d'environ 2 850 € d'investissement pour la commune. Dès que ces financements sont acquis, les horaires d'éclairage seront modifiés ainsi :

- tous les points lumineux s'éteindront à **21 h 45** au lieu de 22 h et se rallumeront à 6 h ;
- dans le centre bourg, ils s'éteindront à **23 h** le vendredi et à **2 h** le samedi (jusqu'à présent, ils ne s'éteignaient pas).



Une économie annuelle de 3 800 kWh peut ainsi être réalisée, soit environ 420 € par an pour la commune, et près d'une demi tonne de CO₂ évitée dans l'atmosphère.

Le Pays des Six Vallées, futur Territoire à Énergie Positive, a mis en place un conseiller en énergie partagé entre les communes afin

de réaliser des diagnostics et proposer des améliorations dans différents domaines comme les bâtiments ou l'éclairage publics, afin de réaliser des économies d'énergie.

Si vous aussi vous souhaitez réaliser des économies d'énergie dans votre logement et connaître les dispositifs d'accompagnement en vigueur, vous pouvez contacter l'Espace Info Énergie ou vous adresser directement à la plateforme Acte du Pays des Six Vallées.

Rendez-vous sur : www.acte-renovation.fr.

Atelier efficacité énergétique

Proposé par le Pays des Six Vallées et mis en place par Estelle Roy, 1^{ère} adjointe, un atelier efficacité énergétique s'est tenu le jeudi 28 janvier 2016 à la salle des fêtes de Jazeneuil. Un public important – pour un atelier – et très motivé s'est retrouvé autour de Mme Fredon du Pays des Six Vallées, et de Mme Giroire et M. Billy de Soliha Vienne, qui ont animé la soirée. Projections, diverses manipulations et nombreux échanges ont permis aux participants de mettre à jour leurs connaissances et, parfois, de réviser quelques gestes quotidiens.

Pour vous en faire profiter également, voici quelques astuces et bonnes pratiques pour plus de confort et moins de dépenses.

► Réglez la bonne température dans votre logement : 19° C le jour, 16° C la nuit, 22° C dans la salle de bain, 12 à 14° C en cas d'absence de plusieurs jours.

► Optimisez la chaleur en dégagant les radiateurs (évitez de les encombrer de livres, plantes vertes ou linge à sécher) et en les nettoyant périodiquement. Pensez aussi à fermer les volets la nuit, ils protègent du froid. Un entretien régulier de la chaudière permet d'économiser 10 % sur la facture.

► Dans la gamme des appareils électroménagers, le réfrigérateur et surtout le congélateur sont parmi les plus gros consommateurs d'énergie. Évitez alors de les placer près d'un point chaud (four, radiateur), ou alors séparez-les par une plaque isotherme. Pensez aussi à laisser refroidir les plats avant de les ranger et dégivrez régulièrement ces appareils de froid.

► D'autres économies peuvent être réalisées en installant des lampes à LED ou des fluocompactes. Lampes qu'il convient bien sûr d'éteindre lorsqu'on sort d'une pièce, tout comme il convient de supprimer les veilles inutiles sur les appareils (pour rendre plus aisé ce geste, branchez-les sur une barrette multiprise avec interrupteur).

► Sur les 165 litres d'eau consommés en moyenne chaque jour par un Français, 39 % correspondent aux bains et douches. Si on rajoute



les toilettes, cela représente près de 60 %. Aussi, vérifiez qu'il n'y a pas de fuites, ne laissez pas couler l'eau inutilement (brossage des dents, rasage, vaisselle, etc.), préférez une « douche économe » (6 à 8 l/min).

Éco-école

L'école primaire de Jazeneuil accueille 79 élèves répartis dans 3 salles de classe : le cycle 1 (petite, moyenne et grande sections), le cycle 2 (CP, CE1), le cycle 3 (CE2, CM1, CM2).

Depuis 2014, celle-ci s'est engagée dans le Programme international d'éducation au développement durable développé en France depuis 2005 afin d'obtenir le label « Éco-école ». Voici un petit bilan proposé par l'équipe enseignante depuis le début de cet engagement :

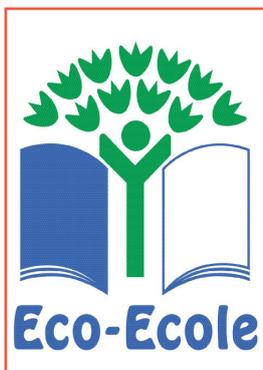
Il était une fois une petite école qui rêvait d'un monde plus propre à partager...

Nous avons engagé, au sein de l'école, une démarche pour le développement durable et notamment orienté nos actions de l'an dernier sur l'alimentation et la solidarité.

À notre plus grande surprise, nous avons obtenu le label Éco-école pour l'année 2015 : il s'agit d'un label international d'éducation au développement durable que Jazeneuil est la première école rurale de la Vienne à obtenir ! (3 autres écoles labellisées sur Poitiers et Châtelleraut). Il faut dire que nous avons développé notre jardin avec l'aide des parents d'élèves et des Aînés ruraux, nous l'avons agrémenté avec l'aide de la DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles) dans le cadre d'un projet *Art et Nature*, enrichi de maisons pour les animaux lors d'interventions de l'association Prom'haies. Nous avons discuté de notre alimentation avec l'infirmière du collège et exploré les différents goûts de nos productions. Et, au mois de septembre, nous avons utilisé les « fruits » de notre jardin pour les partager avec les résidents du Logis de la Cour lors de la préparation de déjeuners que nous « dévorons » bien sûr, ensemble.

Tout ceci est un grand bonheur pour les enfants. Nous poursuivons cette action cette année et lors de la réunion du comité de suivi qui rassemble l'équipe pédagogique, les enfants, les parents, des élus et des représentants d'associations, qui s'est déroulée le 12 octobre dernier, nous avons discuté et orienté les actions à entreprendre.

Pour en savoir plus sur la démarche Éco-école : www.eco-ecole.org.



Vie économique

Dans le précédent bulletin municipal, les artisans, commerçants et professionnels de la commune qui nous ont transmis leurs informations vous ont été présentés dans un répertoire. Deux d'entre eux ont malheureusement été oubliés, oubli réparé ci-dessous.

Rappel : ce répertoire est repris et régulièrement mis à jour sur notre site internet www.jazeneuil.fr, rubrique *Cadre de vie*.

Bâtiment et travaux publics

► Nice House

BERTRAND Olivier

13 rue de la Quinterie - 86600 Jazeneuil

Tél. : 06 22 30 76 03

Mél : nice.house86@gmail.com

Rénovation de l'habitat, menuiseries extérieures, volets, isolation éco, etc.



NICE
House

RÉNOVATION DE L'HABITAT

- MENUISERIES EXTÉRIEURES
- VOILETS BATTANTS
- VOILETS ROULANTS
- ISOLATION ÉCO
- BARDAGE
- CRÉPIS
- NETTOYAGE FAÇADE
- GOUTTIÈRES ALU

Olivier BERTRAND
06.22.30.76.03
nice.house86@gmail.com
 13 rue de la Quinterie 86600 JAZENEUIL

► Sarl Garrat et fils

GARRAT Jean-Claude et Thomas

2 route de la Chaumelière - 86600 Jazeneuil

Tél. : 06 81 87 53 72

Mél : jeanclaude.garrat@wanadoo.fr

Menuiserie bois, PVC et alu, rénovation bâtiment, cloison sèche, escalier, maison à ossature bois.

MENUISERIE - CHARPENTE



SARL GARRAT ET FILS

2 Route de la Chaumelière - 86600 JAZENEUIL
TEL : 05.49.53.49.06 - FAX : 05.49.53.03.97
Mobile : 06.81.87.53.72

Terre saine : place à l'action

Le plan de gestion est sur le point d'être achevé grâce aux efforts communs de la commission communale Terre Saine, de notre stagiaire Marie Fuseau, de Catherine Déret de Cycleum, sans oublier nos agents techniques Yvon Falourd et Florent Rousseau. Le moment est venu de passer à l'action et de faire évoluer nos pratiques d'entretien des espaces communaux.

Diverses manifestations publiques sont prévues au début du printemps. Ainsi les élèves de l'école bénéficieront les 3 et 4 mars prochains de deux journées d'animations pédagogiques par le CPIE de Coutières. Ils fabriqueront notamment des nichoirs destinés à abriter des petits passereaux, des chouettes chevêches et même des chauve-souris. Ces deux journées seront clôturées par la présentation de ces nichoirs à l'occasion d'une première réunion publique sur les enjeux de la biodiversité animée par Aude Vigier du CPIE de Coutières. Cette réunion s'accompagnera d'un atelier de fabrication de produits ménagers naturels.

Dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides du 20 au 30 mars, une réunion publique animée par Catherine Déret de Cycleum permettra à chacun de prendre conscience du changement de pratiques au sein de la commune au travers du plan de gestion. Un atelier de fabrication de bombes à graines clôturera la soirée. Rendez-vous le 25 mars.

Et durant tout le mois de mars, vous pourrez découvrir à la bibliothèque l'exposition Terre Saine qui sera inaugurée le dimanche 6 mars lors de l'après-midi jeux.



Arbre de la laïcité

Pour la commémoration du 110^{ème} anniversaire d'une loi votée en 1905, loi qui instaure un principe fondateur de la laïcité – la séparation des Églises et de l'État –, un arbre a été planté le 9 décembre 2015 près de la salle du Moulin.



C'était l'occasion de faire un bref rappel historique et, avec les élèves des cycles 2 et 3 de l'école de Jazeneuil, de redire ce qu'était la laïcité.

Elle repose essentiellement sur 2 piliers : la liberté religieuse d'une part, la séparation des Églises et de l'État d'autre part. On obtient ainsi 3 principes simples :

- chacun est libre de ses convictions, de ses croyances, et peut les exprimer librement, mais toujours dans le respect de celles des autres et des lois ;
- l'État n'impose pas de religion et n'en interdit aucune ;
- l'État est neutre et veille à l'application de ces principes ; il garantit la liberté de pratiquer de ceux qui croient et la liberté de ceux qui ne croient pas.

La laïcité ne consiste pas à séparer l'homme de la religion mais à séparer le religieux de l'État et de ses institutions. Et, aussi paradoxal que cela puisse paraître aux yeux de quelques-uns, elle n'est pas l'adversaire de la religion mais peut être sa meilleure alliée. La menace ne vient pas de la religion mais des religions politiques.

La laïcité fait partie des valeurs de notre pays, comme la liberté, l'égalité, la fraternité, des valeurs qui n'admettent aucune concession, pour lesquelles il faut rester ferme !

Enfin un mot sur l'arbre planté : il s'agit d'un sorbier des oiseleurs (*sorbus aucuparia*), un arbre de petite taille (5 à 8 m). Ses fleurs blanc crème font place à des grappes de fruits ronds et rouges appelés sorbes. Ils persistent sur l'arbre jusqu'en décembre et peuvent ainsi nourrir les oiseaux durant tout l'automne, d'où le nom sorbier des oiseaux ou des oiseleurs.

État civil 2015

► Naissances

MECHTI Naé - 14 janvier
 DUPUIS LECOMTE Noa - 30 janvier
 PASQUIER Luis - 8 avril
 VENON Camille - 9 avril
 JOUNEAU Gatien - 22 juillet
 BOUTIN Charly - 1^{er} octobre

► Mariages

SCHMIDT-DOHNA Nastassja et GRIMEAU Vincent - 2 mai
 MICOINE Cécile et NARBONNE Nicolas - 26 juin

► Décès

BOUFFARD Maurice - 12 mars
 CHARRON-DEFIOLLE Rolande - 10 avril
 MAZALEYRAT-AUDEBERT Louissette - 6 juin
 BALOGE Gérard - 2 septembre
 ROUGEAU Robert - 30 septembre
 GRIFFIER Michel - 7 novembre
 DISSAIS Jean - 22 novembre

Recensement

Le recensement qui vient de s'achever concerne 7 000 communes de moins de 10 000 habitants. Remercions ici nos deux agents recenseurs, Chantal Bonneau et Patricia Fontaine, pour l'excellent travail qu'elles ont réalisé. La participation de chacun était essentielle : certes, elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un acte civique utile à tous car il permet d'établir le chiffre officiel de notre population, tant nationale que communale. Il fournit également des informations sur ses caractéristiques : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement, etc. Sans doute n'est-il pas inutile de rappeler que les données transmises ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Les populations légales et les résultats statistiques de ce recensement seront diffusés d'ici

deux à trois ans par l'INSEE.

Et c'est à partir de ces chiffres que découle aussi la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Agenda

Mars

- 4 : réunion publique Terre saine (biodiversité + fabrication de produits ménagers), de 19 h à 21 h à la salle des fêtes
- 6 : inauguration de l'exposition Terre saine + après-midi jeux et fabrication d'objets nature, à partir de 15 h à la bibliothèque
- 12 : animation greffage, de 14 h à 17 h aux ateliers municipaux du Pré Sableau
- 19 : cérémonie FNACA, à 12 h au monument aux morts
- 25 : réunion publique Terre saine (plan de gestion + fabrication de bombes à graines), de 19 h à 21 h à la salle des fêtes
- 26 : carnaval de l'APE, à 16 h

Vie pratique

► Mairie

Du lundi au samedi, de 9 h à 12 h et le vendredi de 14 h à 17 h

10 rue du Vieux-Château
 Tél. 05 49 89 05 20
 jazeneuil@cg86.fr
 www.jazeneuil.fr

► Agence postale

Du lundi au samedi, de 9 h à 11 h 20
 Tél. 05 49 03 25 69

► Bibliothèque municipale

Le mercredi de 16 h à 18 h (hors vacances scolaires), le samedi de 10 h à 12 h et le 1^{er} vendredi de chaque mois, de 17 h à 19 h

► Médecin

Docteur DESVIGNE Patrice
 19 cité du Moulin
 86600 JAZENEUIL
 Tél. 05 49 53 54 34

Directeur de la publication : Claude Litt

Rédaction : B. Bellini, G. Le Rest, C. Litt, C. Martin, E. Roy Relecture : T. Billerot

Mise en page : C. Litt, É. Marchoux Impression : RBS86 Tirage : 410 ex.

